Archives parlementaires

Dons du District de Lacaune, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons du District de Lacaune, lors de la séance du 8 prairial an II (27 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 64;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13481_t1_0064_0000_15

Fichier pdf généré le 30/03/2022

linge précieux; nous pensons que le Comité des Inspecteurs de la Salle en ordonnera la vente et que les livres qui avaient été enfouis doivent faire partie de la bibliothèque du district.

Nous ne sçaurions cesser de vous le répéter : restez à votre poste jusqu'à ce que le globe sera délivré des despotes, et qu'au bout de la carrière pénible que vous avez encore à parcourir, vous puissiez dire avec satisfaction; tous les peuples de l'univers ont fraternisé ensemble et le soleil de la liberté a dardé de ses rayons l'un et l'autre pôle. S. et F. ».

COMBERBIAT *(présid.)*, Armand VIGNIÉ, LATAILHÈDE, POUGET, AURIMONT, BERTON, CAPGRAS, BOITEL, D. LARPY.

47

Les administrateurs du district d'Orléans, département du Loiret, font passer à la Convention nationale copie de leur délibération du 27 floréal, qui constate plusieurs traits de générosité et de désintéressement de la part des habitans de la petite commune de Madié, dépendante de ce district.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au Comité d'instruction publique (1).

Dans la commune de Mardie, le nommé Gaspard, laboureur, père de famille sans fortune, tombe malade. Ses terres restent à cultiver et à ensemencer; les autres laboureurs de cette commune se sont portés sur les terres de ce malheureux père de famille, avec neuf charrues. Bientôt elles ont reçu la culture et la semence nécessaire; et la moisson prochaine qu'il va faire, lui prouvera, et à la France entière, que le malheur, sous un gouvernement libre, n'est qu'une idée.

Un citoyen de la même commune parti pour la première réquisition, laissait trois sœurs dont l'âge les éloignait de la loi qui accorde des secours aux parents des défenseurs de la patrie. Elles étaient sans fortune et sans moyens pour faire cultiver une petite partie de vignes communes; les cultivateurs de cette commune, aidés par la municipalité et la Société populaire, ont déjà donné à ces vignes les façons qu'elles exigent, et continueront de les faire jusqu'à la récolte, sans autre intérêt que d'avoir soulagé l'infortune.

Déjà les noisetiers mis en réquisition chez le citoyen Carré, laboureur dans notre commune, dit l'agent national, pour la fabrication de la poudre, sont exploités et rendus à Chenailles, point de réunion désigné par l'agent national de la commune de Denis-sur-Loire, chef lieu du canton; cette exploitation a produit 75 bottes de 34 à 35 pouces de circonférence. Les frais sont considérables; les citoyens pour éviter ces frais ont travaillé chacun à leur tour et ce travail a été terminé en très peu de temps (2).

(On applaudit).

(1) *P.V.*, XXXVIII, 150; *Audit. nat.*, n° 612; *J. Sablier*, n° 1344; *M.U.*, XL, 140; *J. Paris*, n° 515; *J. Fr.*, n° 611; *Rép.*, n° 659; *Mon.* XX, 590 et 602; *Ann. R.F.*, n° 179. Pas de commune portant le nom de Madié dans ce district.

(2) *B^{in}*, 9 prair.

48

Le 1er bataillon de Chaumont, Haute-Marne, dit à la Convention qu'elle a donné à l'univers l'exemple d'un gouvernement fondé sur des vertus, et que ses immortels travaux ont fait éclore la régénération des mœurs et pâlir d'effroi le despotisme. L'armée, jalouse de vaincre sous de tels auspices, a juré la mort des tyrans, et le bataillon de Chaumont, Haute-Marne, dont vous avez récompensé les premiers services en l'exceptant de la loi sur l'incorporation, se montrera toujours, par son courage, digne de cette honorable distinction.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*s.l.n.d.*] (2).

« Représentans,

Vous avez donné à l'univers le premier exemple d'un gouvernement fondé sur les vertus. Vos immortels travaux ont fait éclore la régénération des mœurs et pâlir d'effroi le despotisme dont la politique n'est basée que sur les vices. Continuez, Législateurs, à fixer en France le bonheur en frappant à mort l'immoralité et la trahison. L'armée, glorieuse de vaincre sous de tels auspices, a juré la mort des tyrans et de leurs satellites; elle tient son serment, et parmi les bataillons qui la composent, celui de Chaumont, Hte-Marne, dont vous avez récompensé les premiers succès en l'exceptant de la loi sur l'incorporation, se montrera toujours, par son amour pour la discipline et par son courage digne de cette honorable distinction.

Mort aux tyrans et à leurs vils suppôts voilà sa devise.

Vive la République, une, indivisible et démocratique ! »

GUARDON *(Chef de bataillon)*, GOUDART, MION *(lieut.)*, ELTICHAUT *(cap.)*, [et 64 signatures illisibles].

49

Les administrateurs du district de La Caune, département du Tarn, écrivent à la Convention : Vos décrets des 27 et 28 germinal, portent empreinte de l'énergie et de la sagesse qui vous caractérisent. Douteroit-on encore d'une providence protectrice de la liberté ? ell rend nos récoltes abondantes, et elle déjoue les complots de Pitt et des conspirateurs.

Notre district, l'un des plus pauvres, vient d'ajouter aux dons nombreux qu'il a faits, pour les volontaires malades qui viennent de combattre le despote castillan, 31 matelas, 461 draps de lit, 520 chemises, 78 nappes, 807 serviettes, 28 couvertures de lit, 27 paires de bas, 16 bonnets, 3 traversins, du linge pour de la charpie, et a fourni en outre 152 mulets harnachés pour le service des équipages aux Pyrénées.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

(1) *P.V.*, XXXVIII, 150. *B^{in}*, 10 prair. (1er suppl^{t}); *J. Sablier*, n° 1344.

(2) C 306, pl. 1156, p.39.

(3) *P.V.*, XXXVIII, 151. *B^{in}*, 9 prair. (suppl^{t}) et 10 prair (1er suppl^{t}).